

anno d. C. 1667 Leopold
t. 30^e Decemb. 1667

Io do potere al Dux di Münsterberg Prencipe
d'Autunno del mio Consiglio & Stato che possi
negoziazione concludere e sottoscrivere, con l'au.
di Grenoble dente Generale delle formate di
Francia il quale esperimento e promiso patimen-
te, con notare del S. Re di Francia Mio Sig. R.
fratello et Cugino amab. mo d'agustare Concludere et
Sottoscrivere tanto l'antico Trattato di Pace sopra
le differenze che il Re Christiaen. ha con la Corona di
Spagna, come quelli ancora non accomodamente con-
fitate sopra le differenze che ci potrebbio essere relazionne
tra me & il Re cristianissimo circa le pretensioni per la
futura successione degli stati di detta Monarchia di Spagna
In caso di morte del Re Cattolico Mio Sig. R. Cugno amab. mo Sento
figli nati in legitimo matrimonio; Et prometto In fede et
parola di Imperatore, di avronare ratificare et eseguire
Tutto ciò che il detto prencipe d'Autunno ha da accordar mi
per me mio In vista del presente scritto. Data In
Vienna al 30 d' Decembre 1667

Leopoldo V

1667

30 Decembre

Vienne.

Leimperiooir en Italien signé à Vienne le 30 Decemb. 1667.
et écrit de la propre main de l'Empereur Léopold pour
autoriser le Prince d'Assberg à conclure et signer avec
le Ch^r de Gramontville Ministre de France, un Traité
éventuel au sujet des différends qui existent entre
le Roy et sa Majesté Impériale et de ceux qui pourront
naître à l'avenir pour raison de leurs prétentions respectives
à la succession des Etats de la Monarchie d'Espagne.

Traduction du Plein-Pouvoir
de Léopold au Prince d'Asperg.

Je donne pouvoir au Duc de Münsterberg,
Prince d'Asperg, et Membre de mon
Conseil d'Etat, de régler, conclure et
souscrire, de concert avec M. de Grémou-
ville, Lieutenant Général des Armées
de France, député à cet effet, et aussi
également du Plein-Pouvoir du
Sérénissime Roi de France, mon frère
et cousin bien aimé, ayant pour objets
d'ajuster, conclure et souscrire, tant les
articles d'un Traité de Paix, tendant à
concilier les différends actuellement
subsistant entre le Roi Très Chrétien et
la Couronne d'Espagne, que ceux aussi
d'un accommodement éventuel relativement
aux contestations qui pourraient s'élever
à l'avenir entre moi et le Roi Très
Chrétien, touchant les prétentions
concernant la future Succession des
Etats de ladite Monarchie Espagnole;

Dans le cas où le Roi catholique, mon
frère très cher, viendrait à décéder,
sans laisser d'enfants nés de légitime
mariage. En conséquence, je promets, en
foie de parole d'Empereur, d'approuver,
ratifier, et exécuter tous les articles
et conditions que ledit Prince d'Assesberg
aura arrêté et soumis en vertu du
présent pouvoir.

Donné à Vienne le 30 Décembre
1667. Signé Leopold I.